



**NORMANDIE**  
connectée



La Région propose aux porteurs de projets de rejoindre le Réseau "Tiers-Lieux Normandie" pour créer du lien entre les tiers-lieux qui proposent un service de coworking et rassembler les résidents de ces lieux dans un espace régional.

## **Les étapes de labellisation :**

**Pour adhérer au réseau régional et obtenir le label "Tiers Lieux Normandie" il faut répondre à des pré-requis qui sont détaillés dans [ce document](#).**

1. Déposer votre candidature de labellisation
2. Chaque candidature passera en Commission Permanente de la Région Normandie pour intégrer le réseau et obtenir le label (sous réserve de remplir les conditions d'attributions listées dans la convention).

3. L'adhésion au réseau s'appuie sur une convention de coopération et se matérialise par le label "Tiers-Lieux Normandie".

4. Vous obtiendrez le label une fois la convention de coopération signée par la Région.

- [Faire une demande de labellisation](#)